

L'aménagement forestier durable

INTRODUCTION

L'aménagement durable des forêts est l'une des principales priorités du Canada. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), dans le chapitre 11 d'Action 21 et dans la Déclaration de principes relatifs aux forêts de la CNUED, le Canada s'est engagé à continuer d'aménager, de conserver et de développer ses forêts d'une manière durable. Ces efforts ont été réalisés dans le contexte d'un passage d'un type d'aménagement fondé sur le rendement soutenu à un autre type, fondé sur les écosystèmes forestiers. Dans la présente monographie, le Canada décrit comment les politiques et les pratiques d'aménagement forestier ont évolué, tout particulièrement depuis la CNUED. Cette monographie propose aussi les prochaines étapes dans ce processus à l'échelon national et international.

LE CANADA — UN PAYS DE FORÊTS

Sur les 921,5 millions d'hectares qu'occupe le Canada, les forêts couvrent 417,6 millions d'hectares, soit environ 45 % du territoire. Quelque 37 % de cette superficie boisée est constituée de forêts claires composées de muskeg, de marais et d'arbres épars.

Plus de 12 % des forêts canadiennes sont soustraites à l'exploitation par des lois ou des politiques. Cette vaste superficie de forêts protégées équivaut à peu près à l'étendue de l'ensemble des forêts de la Finlande, de la Norvège, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche. Environ 57 % de la forêt au Canada est considérée comme une forêt commerciale, capable de fournir des produits du bois et d'autres types de